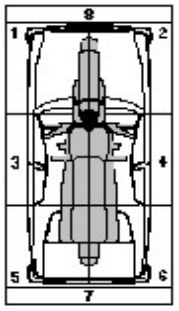
ROADIA GRENOBLE EST
1 ALLEE DE CERTEZE
38610 GIERES
Tél : 0481062020
grenoble@roadia.eu
SIRET : 830 669 743 00072 BS499YF

RAPPORT D'EXPERTISE DU 31/07/25

En Euros **PAR DIFFERENCE DES VALEURS (VEI)**

Véhicule
Rapport
N° police/ordre: BS499YF/
N° sinistre:
N° rapport : **JBI251059036G14**



Date sinistre: 02/06/25 10/07/25 Mission: N°VE: X
Vu par: JEREMY BIALECKI PARTICULIER Nom société : XXXXXXXXX
Code GTA : JBI Code Expert : Véh. économique Nature Expertise : E.I.

FIAT SCUDO 1.0 - CH1 1.6 MULT FOURGON TôLé PACK
Type :270ZXA1AZA Energie :GO
FOURGON,CTTE,3 Place(s),5 CV
Kg,BLANC,154599Km Relevé
Immat.:BS-499-YF N° de formule:2025AJ67428
1ère Mise Circu: 19/08/11(AM:2011)
N° de série: ZFA27000064305373

Lieu expertise: REPARATEUR
Vu avant travaux le.... : 30/07/25

DOMMAGES
CONSTATES ARRIERE
Pt CHOC:7 - ARRIERE Angle:135° Int.:MOYENNE

MANDANT : GRENOBLE ALPES METROPOLE
1 PLACE ANDRE MALRAUX CS 50053
38031 GRENOBLE
tél:0476595959 fax:

REPARATEUR : Agent N. AGREE CITROEN
GARAGE ZANESI CITROEN
2 RUE DU 19 MARS 1962
38320 EYBENS
N° SIRET: 31018912100018 TEL.: 0476252793 FAX: 0476623527

ASSURE:METRO
5 RUE MALAKOFF
38000 GRENOBLE TEL:0485599439

VEHIC. ECONOMIQUEMENT NON REPARABLE (VEI)
VEHICULE TECHNIQUEMENT REPARABLE

-SOUS RESERVE DE GARANTIE CONTRACTUELLE

Libellé	Total HT
AUTOCOLLANTS	200,00

TOTAL H.T. : 200,00

-OBSERVATIONS-

Procédure V.E.I
Véhicule techniquement réparable : Oui
Appel sortant vers l'assurée, accord sur le montant de la valeur.

ESTIMATION DES DOMMAGES APPARENTS
- MONTANTS EXPRIMES EN EUROS -

Postes	Temps	Taux Hor.	Total HT
T1	5,00	75,00	375,00
T2	10,00	75,00	750,00
Peinture	9,00	75,00	675,00
Ingr.(Op)	9,00	70,00	630,00
Pièces			3041,13

TOTAL HT : 5471,13 (35888,26 F)
(TOTAL TTC: 6565,35)
Durée Travaux : 3,5 j

-EN EUROS-	H.T.	T.T.C.
Valeur neuve		
V.R.A.D.E.	**5000,00**	**6000,00**
Résiduelle	1800,00	1800,00
Diff.valeurs	3200,00	4200,00

Etat général: MOYEN CT:08/10/26
Usure pneus%: AVG 10,AVD 10,ARG 10,ARD 10

TVA Ouvrant Droit : OUI
Motif: Utilitaires
Accord Lésé :
Accord Réparateur : OUI

Expert: JEREMY BIALECKI N°005193-VE
Signature :

E=Echange(S pièce réemploi O pièce qualité équivalente) R=Réparation
D=Dépose/Repose C=Contrôle P=Peinture G=Réglage L=Lustrage N=Nettoyage
PP=Réparation-Peint.Plastique RP=Réparation-Ajout mat.Plast

REF: JBI251059036G14
N° SINISTRE: BS499YF
DATE SINISTRE: 02/06/25
LESE : METRO

(E=Echange S=Echange pièce réemploi O=pièce qualité équivalente R=Réparation D=Dépose/Repose C=Contrôle P=Peinture
G=Réglage L=Lustrage N=Nettoyage EP=Echange Plastique PP=Réparation-Peinture Plastique RP=Réparation-Ajout matière plastique)

LISTE DES PIECES/FORFAITS

Qté	Libellé	Réf. Constr.	Opé.	Mnt HT	%Vét.	%Rem.	TVA
1	PORTE-BATTANTE ARD	1400428188	E P	889,20			20,00
1	PORTE-BATTANTE ARG	1400428388	E P	889,20			20,00
1	PC AR	1497605078	EP	487,17			20,00
1	FEU ARD	9467069988	E	385,67			20,00
1	CHARNIERE INF PORTE-BATTANTE ARD	1497865080	E P	152,73			20,00
1	ENJOLIVEUR CHARNIERE INF PORTE-BATTA	9408716648	E P	95,66			20,00
1	KIT COLLE VITRE PORTE-BATTANTE ARD	71730189	E	45,85			20,00
1	KIT COLLE VITRE PORTE-BATTANTE ARG	71730189	E	45,85			20,00
1	MONOGRAMME AR MOTORISATIO	1440149880	E	34,80			20,00
1	PREPARATION PEINTURE COUCHE UNIQUE	7420A10	P				20,00
1	VERINAGE AILE ARD	111	R				20,00
1	AILE ARD	NON BAREME	R P				20,00
1	PORTE-BATTANTE ARG		G				
1	PORTE-BATTANTE ARD		G				
1	ERD, ENLEVT RECYCLAGE DECHETS		A1	5,00			20,00
1	AGRAFES		71	5,00			20,00
1	CORPS CREUX		71	5,00			20,00
TOTAL		3041,13 HT		TVA= 608,22			3649,35 TTC

Document(s) présenté(s) lors de l'expertise :
Ordre de mission : Original
Carte grise : Copie
Constat amiable : Copie

* PERSONNES PRESENTES LORS DE L'EXPERTISE

JEREMY BIALECKI	EXPERT (Du dossier)	(AVANT TRAVAUX)
M. ZANESI	REPARATEUR	(AVANT TRAVAUX)

Réparations supérieures à la valeur **(Procédure V.E.I)**
En application des Articles L 327-1 à L 327-5 du code de la route.

Le véhicule étant techniquement réparable au sens du deuxième alinéa de l'article R326-2 du code de la route, la remise en état peut être envisagée sous controle d'un expert agréé V.E.

Dans cette hypothèse, la remise en circulation du véhicule ne pourra être effective qu'après l'édition d'un rapport de conformité établi par un Expert Automobile. Afin de délivrer son rapport de conformité, l'Expert réalisera un suivi de travaux, à minima, avant, pendant et après les réparations.

Pour remettre le véhicule en circulation, les dommages ou déficiences affectant la sécurité du véhicule devront être remis en état (consécutifs au sinistre ou

non).

Procédure VGE : Non

Nota : La préfecture doit être informée du refus du propriétaire de céder son véhicule à l'assureur ou en cas de silence dans un délai de 30 jours après la proposition de règlement ou de cession.

Réparations supérieures à la valeur (Procédure V.E.I)

Sinistre entraînant l'application de la procédure V.E.I, en vertu des Articles L. 327-1 à L. 327-3 du code de la route.

Le véhicule étant techniquement réparable au sens du deuxième alinéa de l'article R. 326-2 du code de la route, la remise en état peut être envisagée sous contrôle d'un expert agréé V.E.

Dans cette hypothèse, la levée de l'opposition au transfert du certificat d'immatriculation ne pourra être effective qu'après l'édition d'un rapport de conformité établi par un Expert Automobile. Afin de délivrer son rapport de conformité, l'Expert réalisera un suivi de travaux, à minima, avant, pendant et après les réparations.

Pour lever l'opposition au transfert du certificat d'immatriculation, les dommages ou déficiences affectant la sécurité du véhicule devront être remis en état (consécutifs au sinistre ou non).

Procédure VGE : Non

Nota : La préfecture doit être informée du refus du propriétaire de céder son véhicule à l'assureur ou en cas de silence dans un délai de 30 jours après la proposition de règlement ou de cession.

Dans le cadre de l'expertise de votre véhicule, nous sommes amenés à traiter vos données personnelles (noms, prénoms, coordonnées, etc…). Ces données sont destinées au cabinet d'expertise et à ses sous-traitants (éditeurs de logiciels notamment), au propriétaire du véhicule, au réparateur, et le cas échéant, à l'assureur et au Ministère de l'intérieur. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation de notre mission, puis archivées conformément aux règles de prescription légale. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et d'effacement de vos données, et d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes auprès de votre assureur, et lorsque la mission nous a été confiée par vous-même à l'adresse suivante : grenoble@roadia.eu.
Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel.